



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question orale n° 127

Texte de la question

M. Pierre Gosnat interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les politiques du Gouvernement concernant le maintien et le développement des hôpitaux et des maternités de proximité. La santé est un droit et un service public qui doit être dispensé de façon égalitaire sur tout le territoire. Or le nombre croissant de fermeture de sites hospitaliers de proximité, comme la maternité Jean Rostand à Ivry-sur-Seine ou le centre de rééducation fonctionnelle Bouffard-Vercelli de Peyrefitte dans les Pyrénées-Orientales, témoigne des choix gouvernementaux en la matière. L'introduction et la généralisation de la T2A ont profondément déséquilibré le financement des hôpitaux de proximité et encouragent une concentration des activités hospitalières au détriment de l'égal accès aux soins pour tous. Il attire son attention sur la profonde utilité des hôpitaux de proximité tant pour les populations urbaines que rurales, et lui rappelle que la santé ne saurait se soumettre aux logiques marchandes de rentabilité.

Texte de la réponse

MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES HÔPITAUX ET DES MATERNITÉS DE PROXIMITÉ

M. le président. La parole est à M. Pierre Gosnat, pour exposer sa question, n° 127, relative au maintien et développement des hôpitaux et des maternités de proximité.

M. Pierre Gosnat. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.

Je crois qu'elle partage, avec moi et avec une majorité d'élus, de professionnels, de personnels de santé, le constat d'une inquiétante désertification médicale et hospitalière, aussi bien dans les territoires ruraux que dans les zones urbaines.

J'ai particulièrement à l'esprit les cas de deux établissements hospitaliers, sur lesquels j'ai alerté la ministre : l'hôpital Jean-Rostand à Ivry-sur-Seine dans le Val-de-Marne, dont la maternité réalise encore 2 200 accouchements chaque année ; et, à l'autre bout de la France, le centre de rééducation Bouffard-Vercelli de Cerbère dans les Pyrénées Orientales, qui accueille et soigne des multitraumatisés.

D'après de ce que j'ai compris, le ministère de la santé a annoncé que l'un et l'autre devraient prochainement fermer leurs portes, sous prétexte qu'à la proximité des lieux de soins et de santé, il faudrait préférer la sécurité et la performance, par la constitution de ce que le ministère qualifie de " lieux d'excellence et de sécurité ".

J'aimais mieux, à vrai dire, la formule d'un des prédécesseurs de Mme la ministre, M. Douste-blazy, selon qui " l'hôpital local est un acteur indispensable face à la demande de soins de proximité ". C'est malheureusement une autre politique qui a été menée, conduisant à la fermeture massive de centres hospitaliers de proximité. Je vous indiquerai simplement deux chiffres de l'INSEE : en moins de vingt ans, les capacités d'hospitalisation ont chuté de 134 000 lits, au mépris de l'évolution démographique, notamment de l'augmentation du nombre des naissances et de l'allongement de la durée de la vie. Par ailleurs, de 1975 à 2002, 726 maternités ont fermé, dont plus d'une dizaine dans le Val-de-Marne.

Notre pays, nos régions doivent certes disposer de grands centres hospitaliers, nécessairement liés à des pôles de recherche. Mais ceux-ci ne peuvent en aucun cas se constituer et fonctionner sur la base d'une désertification de l'environnement médical, sanitaire et social.

Sans parer la " proximité " de toutes les vertus, on doit lui en reconnaître d'incontestables : la rapidité d'intervention ; une qualification adaptée aux types de traumatismes et de soins ; un rapport humain et social sans équivalent, qui joue un rôle essentiel dans le traitement des différentes pathologies. Ces vertus sont autant d'atouts qui doivent constituer le socle d'une synergie avec les grands pôles hospitaliers. De ce point de vue, toutes les fermetures d'hôpitaux ou de centres de santé de proximité sont préoccupantes, voire traumatisantes pour un grand nombre d'habitants des départements ou des cantons.

Ces décisions sont souvent le fait des agences régionales de l'hospitalisation, qui souffrent pour le coup d'une véritable maladie : l'autisme. Élus, personnels de santé, usagers n'y ont aucun droit à la parole, voire à la représentation. Or ce sont ces instances qui prennent les décisions, qui élaborent les schémas régionaux de l'hospitalisation, dans le cadre desquels sont programmées les fermetures d'établissements hospitaliers de proximité. Vous comprendrez qu'un tel système ne peut pas perdurer. C'est pourquoi je pose les questions suivantes.

Quelle suite la ministre compte-t-elle donner à la demande de moratoire déposée par des parlementaires en novembre dernier, sollicitant la suspension pendant dix-huit mois de toute fermeture de site, afin de procéder à une analyse des besoins et de l'offre de soins dans notre pays ? Comment pense-t-elle mener la réflexion sur la complémentarité entre les différents niveaux d'établissements hospitaliers ? Comment faire des agences régionales de véritables lieux de réflexion et de décision entre tous les acteurs de la politique de santé dans notre pays, y compris les élus ? Pouvez-vous enfin me donner des réponses précises quant à l'avenir de la maternité d'Ivry, ainsi que du centre de rééducation de Cerbère ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants.

M. Alain Marleix, *secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants*. Monsieur le député, vous avez bien voulu attirer l'attention de Roselyne Bachelot-Narquin sur le devenir du centre de rééducation de Bouffard-Vercelli de Cerbère, dans les Pyrénées-Orientales, et de la maternité Jean-Rostand, située à Ivry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne. Plus généralement, vous vous interrogez sur l'impact de la tarification à l'activité sur le financement des hôpitaux. Je vous prie d'excuser l'absence, pour les raisons déjà exposées, de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, au nom de laquelle je vais répondre aux questions concrètes que vous avez posées.

En ce qui concerne Le centre Bouffard-Vercelli, centre de rééducation fonctionnelle de 162 lits et places, un projet médical est en cours d'élaboration, en pleine coopération avec le centre hospitalier de Banyuls, qui n'est qu'à quelques kilomètres de là, et avec l'appui d'un cabinet de consultants, afin de déterminer la bonne adéquation de l'offre de soins en rééducation de post-réanimation et en rééducation fonctionnelle cardiologique. Les travaux progressent selon plusieurs hypothèses de travail en termes de modification de l'offre de soins. La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports a demandé au directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation d'associer tous les acteurs au processus de décision, conformément à votre préoccupation. L'enjeu de cette opération est d'adapter l'offre de soins aux besoins de la population, et non pas de démanteler une structure hospitalière. Le cabinet de la ministre, et la ministre elle-même, sont à votre disposition, monsieur le député, pour vous informer des progrès de cette concertation sous l'égide de l'ARH, afin que vous puissiez vérifier que celle-ci fait bien appel à l'ensemble des élus. Cette information est légitime et conforme au souhait de la ministre elle-même.

Le cas de la maternité Jean-Rostand à Ivry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne, relève de la même logique, puisqu'il est nécessaire de moderniser les structures accueillant les nouveau-nés. Ainsi, il a été prévu de transférer l'activité obstétricale de la maternité Jean-Rostand, située à Ivry, à la maternité du Kremlin-Bicêtre, qui est en cours de rénovation, et qui se trouve seulement à quelques kilomètres. Cette opération, inscrite au plan stratégique de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, est validée par l'agence régionale de l'hospitalisation d'Île-de-France. Elle permettra une meilleure prise en charge des futures mères et de leurs enfants, ainsi que l'adaptation des capacités d'accueil aux besoins, sans préjudice pour la population du Val-de-Marne, puisque le site d'Ivry-sur-Seine et celui du Kremlin-Bicêtre, deux communes limitrophes, ne sont distants que de trois kilomètres.

Vous avez également posé la question du financement de l'hôpital. Le Gouvernement a, comme vous le savez, une grande ambition pour l'hôpital : il veut lui permettre de faire face aux défis auxquels notre société est confrontée, notamment celui du vieillissement avec toutes ses conséquences, telles que la maladie d'Alzheimer. C'est à l'aune de cette ambition que les axes de la politique gouvernementale ont été définis.

Une disposition essentielle pour la modernisation de l'hôpital a été votée par le Parlement dans le cadre de la

dernière loi de financement de la sécurité sociale : le passage à la tarification à l'activité à 100 %. C'est une réforme juste, qui permet d'allouer les ressources aux établissements en fonction de leur activité réelle. Elle va permettre aux établissements les plus dynamiques de bénéficier de ressources supplémentaires, tout en laissant aux autres le temps nécessaire pour s'adapter. Pour cela, un mécanisme de transition s'appliquera jusqu'en 2012.

On ne peut pas laisser dire que l'hôpital ne disposerait pas de financements suffisants pour assurer ses missions. Tout d'abord, les difficultés financières que connaissent certains établissements ne sont pas une fatalité. Il est indispensable que l'ensemble des établissements de santé revienne à l'équilibre. Pourquoi, alors que les règles de financement sont les mêmes pour tous, certains établissements sont à l'équilibre et d'autres non ? La tarification à l'activité ne saurait être à l'origine de leurs difficultés.

Les efforts des établissements doivent, bien entendu, être accompagnés, et Roselyne Bachelot-Narquin a donné en ce sens des instructions claires aux agences régionales de l'hospitalisation. La création de groupements de coopération sanitaire, les GCS, par la dernière loi de financement de la sécurité sociale participe du même objectif d'amélioration de l'efficience hospitalière et de l'offre de soins.

Au-delà des aspects strictement financiers, et pour répondre aux attentes fortes et légitimes de nos concitoyens, le Président de la République a confié à Gérard Larcher la présidence d'un groupe de pilotage chargé d'organiser une vaste concertation sur les missions de l'hôpital, avec un double objectif de qualité des soins et d'optimisation des moyens. Cette concertation portera sur les grands défis auxquels l'hôpital est confronté, tels que les complémentarités entre tous les acteurs de l'offre de soins, la gouvernance, les ressources humaines, la recherche et l'enseignement.

Les propositions qui seront faites, monsieur le député, serviront de base à la future loi de modernisation de l'offre de soins que le Gouvernement présentera au parlement dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Gosnat](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 127

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 625

Réponse publiée le : 30 janvier 2008, page 567

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 2008